

La FCPE

1^{ère} association de parents d'élèves

La FCPE est l'association de parents d'élèves de l'enseignement public la plus représentative. Elle compte plus de 300 000 adhérents, 55 000 élus dans les écoles, collèges et lycées.



La FCPE met au cœur de son projet éducatif la défense de l'école publique pour qu'elle demeure la priorité des pouvoirs publics.

Adhérer à la FCPE, c'est être accompagné, agir collectivement, se former, s'informer et échanger.



Parmi nos victoires...

2016 Droit d'accès à la restauration scolaire pour tous les enfants.

2012 Pour une école inclusive, accueil des enfants à besoin spécifique.

2007 Campagne nationale de la FCPE sur le poids des cartables. Publication d'une circulaire reconnaissant qu'il s'agit d'une question de santé publique. (Circulaire n°2008-002 du 11 janvier 2008).

2006 La FCPE agit auprès des pouvoirs publics pour le droit des parents d'élèves. (Décret n°2006-935 du 28 juillet 2006 et circulaire n°2006-137 du 25 août 2006).

LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 3.35 € pour les adhérents – 6.00 € pour les non-adhérents.



BULLETIN D'ADHÉSION ET DE RÉSERVATION DES MANUELS

ANNÉE SCOLAIRE : 20__ - 20__

Verso

Vos enfants scolarisés :

Nom et prénom	Né(e) le	Ecole/Collège/Lycée	Classe	Commune de l'établissement

Je rejoins la FCPE :

- Adhésion annuelle : 17.50 €
- Revue des Parents : 4.00 €
- Adhésion de soutien : €
- Je cotise déjà auprès du conseil local de : _____
- Précisez lequel : _____
- Je ne verse que la part locale : 3.00 €
- Je soutien le conseil local par un don de : _____ €

Signature :

TOTAL À RÉGLER : _____ €

Remise du chèque de caution de 100 €

Je souhaite :

- Etre candidat(e) au conseil d'administration du Lycée Chaptal
- Apporter une aide ponctuelle à la FCPE du lycée Chaptal
- Etre délégué(e) au conseil de classe, précisez lequel : _____

J'accepte de :

- Recevoir la lettre d'information électronique FCPE

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.